

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	à partir du 30 mai 1887
FINLANDE	» du 20 septembre 1921
FRANCE, ALGÉRIE et COLONIES	» de l'origine
* GRANDE-BRETAGNE (1)	» du 17 mars 1884
CEYLAN	» du 10 juin 1905
NOUVELLE-ZÉLANDE	» du 7 septembre 1891
TRINIDAD et TOBAGO	» du 14 mai 1908
GRÈCE	» du 2 octobre 1924
HONGRIE	» du 1 ^{er} janvier 1909
IRLANDE (État libre)	» du 4 décembre 1925
* ITALIE (1)	» de l'origine
JAPON	» du 15 juillet 1899
LETTONIE	» du 20 août 1925
LUXEMBOURG	» du 30 juin 1922
MAROC (à l'exception de la zone espagnole)	» du 30 juillet 1917
MEXIQUE	» du 7 septembre 1903
NORVÈGE	» du 1 ^{er} juillet 1885
* PAYS-BAS (1)	» de l'origine
INDES NÉERLANDAISES	» du 1 ^{er} octobre 1888
SURINAM et CURAÇAO	» du 1 ^{er} juillet 1890
POLOGNE	» du 10 novembre 1919
† PORTUGAL, avec les AÇORES et MADÈRE (17 XI. 1928) (1) (2)	» de l'origine
ROUMANIE	» du 6 octobre 1920
† SERBIE-CROATIE-SLOVÉNIE (29 X. 1928) (1) (3)	» du 26 février 1921 (4)
SUÈDE	» du 1 ^{er} juillet 1885
SUISSE	» de l'origine
SYRIE ET RÉPUBLIQUE LIBANAISE	» du 1 ^{er} septembre 1924
TCHÉCOSLOVAQUIE	» du 5 octobre 1919
TUNISIE	» de l'origine
TURQUIE	» du 10 octobre 1925

Population totale : environ 751 000 000 d'âmes.

Unions restreintes

I. Dans le sein de l'Union générale se sont constituées trois Unions restreintes permanentes :

1. L'Union concernant la répression des fausses indications de provenance.

Fondée par l'Arrangement de Madrid du 14 avril 1891, entré en vigueur le 15 juillet 1892 et révisé à Washington le 2 juin 1911 et à La Haye le 6 novembre 1911, cette Union comprend les 15 pays suivants :

* ALLEMAGNE (1)	à partir du 12 juin 1925
BRÉSIL	» du 3 octobre 1896
CUBA	» du 1 ^{er} janvier 1905
DANTZIG (Ville libre de)	» du 20 mars 1923
* ESPAGNE (1)	» de l'origine (15 juillet 1892)
Zone espagnole du Maroc (2)	» du 5 novembre 1928
FRANCE, ALGÉRIE et COLONIES	» de l'origine
* GRANDE-BRETAGNE (1)	» de l'origine
NOUVELLE-ZÉLANDE	» du 20 juin 1913
IRLANDE (État libre d')	» du 4 décembre 1925
MAROC (à l'exception de la zone espagnole)	» du 30 juillet 1917
POLOGNE (2)	» du 10 décembre 1928
PORTUGAL, avec les AÇORES et MADÈRE	» du 31 octobre 1893
* SUISSE (1)	» de l'origine
SYRIE ET RÉPUBLIQUE LIBANAISE	» du 1 ^{er} septembre 1924
TCHÉCOSLOVAQUIE	» du 30 septembre 1921
TUNISIE	» de l'origine

Population totale : environ 302 000 000 d'âmes.

(1) Voir note (1), p. 1.

(2) Voir note (2), p. 1.

(3) La date entre parenthèses indique l'entrée en vigueur des Actes de La Haye.

(4) La Serbie faisait partie de l'Union générale dès l'origine. C'est l'adhésion du Royaume agrandi des Serbes, Croates et Slovènes qui date du 26 février 1921.

2. L'Union concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce.

Fondée par l'Arrangement de Madrid du 14 avril 1891, entré en vigueur le 15 juillet 1892 et révisé à Bruxelles le 14 décembre 1900, à Washington le 2 juin 1911 et à La Haye le 6 novembre 1925, cette Union comprend les 21 pays suivants :

* ALLEMAGNE (1)	à partir du 1 ^{er} décembre 1922
* AUTRICHE (1)	» du 1 ^{er} janvier 1909
BELGIQUE	» de l'origine (15 juillet 1892)
BRÉSIL	» du 3 octobre 1896
CUBA	» du 1 ^{er} janvier 1905
DANTZIG (Ville libre de)	» du 20 mars 1923
* ESPAGNE (1)	» de l'origine
Zone espagnole du Maroc (2)	» du 5 novembre 1928
FRANCE, ALGÉRIE et COLONIES	» de l'origine
HONGRIE	» du 1 ^{er} janvier 1909
* ITALIE (1)	» du 15 octobre 1894
LUXEMBOURG	» du 1 ^{er} septembre 1924
MAROC (à l'exception de la zone espagnole)	» du 30 juillet 1917
MEXIQUE	» du 26 juillet 1909
* PAYS-BAS	» du 1 ^{er} mars 1893
INDES NÉERLANDAISES	» du 1 ^{er} mars 1893
SURINAM et CURAÇAO	» du 1 ^{er} mars 1893
PORTUGAL, avec les AÇORES et MADÈRE	» du 31 octobre 1893
ROUMANIE	» du 6 octobre 1920
† SERBIE-CROATIE-SLOVÉNIE (29 X. 1928) (1) (3)	» du 26 février 1921
* SUISSE (1)	» de l'origine
TCHÉCOSLOVAQUIE	» du 5 octobre 1919
TUNISIE	» de l'origine
TURQUIE	» du 10 octobre 1925

Population totale : environ 383 000 000 d'âmes.

3. L'Union concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels.

Fondée par l'Arrangement de La Haye du 6 novembre 1925, entré en vigueur le 1^{er} juin 1928, cette Union comprend les 4 pays suivants (5) :

ALLEMAGNE	à partir de l'origine (1 ^{er} juin 1928)
ESPAGNE	» de l'origine
Zone espagnole du Maroc (2)	» du 5 novembre 1928
PAYS-BAS	» de l'origine
SUISSE	» de l'origine

Population totale : environ 96 500 000 d'âmes.

II. Dans le sein de l'Union générale s'est formée une Union restreinte temporaire, l'Union concernant la conservation ou le rétablissement des droits de propriété industrielle atteints par la guerre mondiale, créée par l'Arrangement de Berne, du 30 juin 1920, entré en vigueur le 30 septembre 1920; elle comprend 22 pays, savoir :

ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE (sous une réserve)	PAYS-BAS
AUTRICHE	CEYLAN	POLOGNE
BELGIQUE	NOUVELLE-ZÉLANDE	PORTUGAL
BRÉSIL	TRINIDAD et TOBAGO	ROUMANIE
DANEMARK (sous deux réserves)	HONGRIE	SERBIE-CROATIE-SLOVÉNIE
DANTZIG (Ville libre de)	JAPON	SUÈDE (sous deux réserves)
ESPAGNE	MAROC (à l'exception de la zone espagnole)	SUISSE
FRANCE	NORVÈGE (p ^r les brevets uniquement)	TCHÉCOSLOVAQUIE
		TUNISIE

Population totale : environ 521 000 000 d'âmes.

(5) Les pays suivants ont également signé l'Arrangement de La Haye, mais ne l'ont pas encore ratifié : Belgique, Dantzig (Ville libre de), France, Maroc, Portugal, États de Syrie et du Grand-Liban, Tunisie.